



EDMOND CAUBRAQUE

Expert-Comptable

Inscrit au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Nouvelle-Aquitaine

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Pau

@COM.POITOU

Société par actions simplifiée

au capital de 2 304 613 €

Siège social :

1 Rue du Chevron d'Or

47300 Pujols

RCS Agen 892 000 449

**CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE
ETABLI PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

DU DEPOSITAIRE ETABLI PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au Président de la société @COM.POITOU,

En ma qualité de commissaire aux comptes ad hoc nommé le 30 octobre 2025 par décision unanime des associées de votre société, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L 225-146 alinéa 2 du code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription du 10 décembre 2025 par lequel la société @COM.EXPERTISE SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES, société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 €, 1 Rue du Chevron d'Or 47300 Pujols RCS Agen 324 264 290 a souscrit 157 947 (cent cinquante-sept mille neuf cent quarante-sept) actions nouvelles d'un nominal de 1 euro chacune de votre société à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par l'acte portant décisions unanimes des associées en date du 10 décembre 2025 avec autorisation qui vous a donnée afin de la réaliser dans les conditions qu'elle a déterminées ;

- le bulletin de souscription du 10 décembre 2025 par lequel la société MSJP FINANCES 2 Rue Alfred Nobel, Pôle République 3, 86000 Poitiers, RCS Poitiers 925 277 303, a souscrit 230 000 (deux cent trente mille) actions nouvelles d'un nominal de 1 euro chacune de votre société à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par votre assemblée générale dans les conditions ci-dessus exposées ;

- les déclarations incluses dans ces bulletins manifestant la décision de ces sociétés de libérer leur souscription par compensation avec leur créance liquide et exigible qu'elles possèdent sur votre société ;

- les arrêtés de comptes courants établis le 10 décembre 2025 par vous-même desquels il ressort que ces 2 sociétés possèdent sur votre société des créances respectives de 1 949 435,74 € (un million huit cent quarante-neuf mille quatre cent trente-cinq euros soixante-quatorze centimes), dont un montant de 222 705,27 € (deux cent vingt-deux mille sept cent cinq euros vingt-sept centimes) destiné à être converti en actions nouvelles et de 324 300 € (trois cent vingt-quatre mille trois cents euros) destinés à être convertis en actions nouvelles ;

- le caractère liquide et exigible de ces créances ;

- l'écriture comptable de compensation des créances visées ci-dessus à hauteur 387 947 € (trois cent quatre-vingt-sept mille neuf cent quarante-sept euros) permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, je délivre le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Fait à Dax,
le 24 décembre 2025.

Signé par Edmond Caubraque
Le 24/12/2025

 Signed with
universign



Edmond CAUBRAQUE
COMMISSAIRE AUX COMPTES